

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 5 mars 2018, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Est aussi présente : Denise Jalbert, greffière par intérim

Assistance du public : 14 personnes

2018.03.53 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

A PROCÉDURES

- Moment de réflexion
- Mot de bienvenue
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbaux de février 2018 - Adoption
- 03 Comptes de février 2018 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 28-02-2018 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 06 Dévoilement des gagnants du concours de dessin du Service des Loisirs et motion de félicitations
- 07 Avis de motion et présentation du projet de règlement P.-424 - Aqueduc et égout
- 08 Adoption règlement P.-425 - Code d'éthique et de déontologie des élus
- 09 Dérogation mineure - Les entreprises Germain Dumont
- 10 Adoption du tableau de bord de gestion en incendie
- 11 OMHP – Révision budgétaire # 3
- 12 Paiement décompte no.1 - Station PP-3 / Excavations Bourgoïn & Dickner
- 13 Soumissions – Abat poussière
- 14 Soumissions – Béton bitumineux (asphalte)
- 15 Soumissions – Entretien préventif et réparation des pompes et moteurs du réseau d'aqueduc et d'égout
- 16 Soumissions – Équipement électrique et réparation de luminaires
- 17 Soumissions – Sulfate ferrique
- 18 Soumissions – Fauchage
- 19 Soumissions – Ligne de rue
- 20 Soumissions – Entretien mécanique des véhicules motorisés
- 21 Soumissions – Récavage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviales
- 22 Demande de prix – Location de machinerie / matériaux granulaires et matériaux de remblai
- 23 Programme d'entretien préventif - SAAQ
- 24 Adoption d'une procédure d'entretien des branchements d'égouts sanitaires et pluviaux
- 25 Appels d'offres SEAO : A) Fourniture de compteurs d'eau B) Installation des compteurs d'eau
- 26 Incitatifs fiscaux volet 1 - Les fondations Luc Pelletier inc.
- 27 Incitatifs fiscaux volet 3 - Alimentation J.P. Labonté et fils inc.

- 28 Appui projet régional - Sauvetage aquatique
29 Projet d'acte de modification de la cession en emphytéose
30 Appui concernant le projet d'acquisition d'un camion échelle – Programme « aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »

Période de questions

- 31 Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.54 PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- Séance ordinaire : le 5 février 2018
- Séance extraordinaire : le 19 février 2018

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux identifiés à la présente sont approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.55 COMPTES DE FÉVRIER 2018 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2018 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal :

A Journal des achats 2018

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2018 (liste des comptes fournisseurs), datée du 28-02-2018, au montant de deux cent mille quatre cent soixante-dix-sept dollars et soixante-cinq (**200 477.65 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2018

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2018.02.29) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 28-02-2018, au montant de cinquante-quatre mille sept cent soixante-dix-huit dollars et trente-et-un (**54 778.31 \$** → paiements : par **dépôts directs, 345.33 \$**, par **AccèsD, 42 947.69 \$** et par **chèques : 11 485.29 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** -

2018.03.56 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de février 2018.

2018.03.57 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2018 au 28-02-2018.

2018.03.58 MOTION DE FÉLICITATIONS - GAGNANTS CONCOURS DE DESSIN

CONSIDÉRANT la participation et l'intérêt manifesté au concours de dessin « Illustre Ponik » organisé par le Service des Loisirs en 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal félicite tous les participants à ce concours et particulièrement les grandes gagnantes Mélina Dumont, école primaire et Kim Blier, école secondaire.

- **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** -

Note : présence des jeunes et photos prises avec les laminés des dessins.

2018.03.59 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT P.-424 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL RELATIF À L'AQUEDUC ET L'ÉGOUT MODIFIANT LE RÈGLEMENT P.-363 UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Le conseiller Marcellin Lavoie, donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement intitulé "règlement général relatif à l'aqueduc et l'égout" sera adopté.

Ce règlement vise à définir les éléments relatifs à l'installation et aux caractères techniques du réseau d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à l'utilisation de l'eau sur le territoire de la Ville de Pohénégamook.

Marcellin Lavoie, conseiller

2018.03.60 ADOPTION DU RÈGLEMENT P.-425 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections générales municipales 2017 et en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil se doit d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement P.-425 remplaçant le règlement P.-411 a fait l'objet d'une présentation et d'un avis de motion par le conseiller Monsieur Denis Ouellet, le 5 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement énonce et prévoit :

- Les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, lesquelles doivent guider les membres du conseil municipal ;
- Les règles des normes de comportement qui doivent guider la conduite d'un membre du conseil municipal, que ce soit à ce titre ou en tant que membre d'un comité de la municipalité ou d'un autre organisme où il siège à titre de membre du conseil municipal ;
- Des règles visant à prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, à aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir lu le projet de règlement et s'exemptent de sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le règlement P.-425 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pohénégamook » soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.61 DÉROGATION MINEURE - LES ENTREPRISES GERMAIN DUMONT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Les Entreprises Germain Dumont ;

CONSIDÉRANT QUE la demande se situe sur le lot 110, rang 8, canton Pohénégamook (469, rue Apollo) ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation vise à rendre réputée conforme la hauteur d'une clôture située en marge avant de la propriété ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public au regard de cette dérogation a été publié dans le journal Info-Dimanche du 14 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de cette demande et a recommandé au conseil municipal d'accepter cette dérogation (CCU 2018.02.05 en date du 12-02-2018) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde la présente demande de dérogation mineure ;

QUE l'inspectrice municipale est autorisée à émettre un certificat de dérogation mineure sur le lot identifié ci-haut.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.62 ADOPTION DU TABLEAU DE BORD DE GESTION EN INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport annuel 2017 en sécurité incendie déposé par le directeur du Service en sécurité incendie de la Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport annuel appelé tableau de bord de gestion est déposé conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Ville de Pohénégamook soit adopté en tant que rapport annuel pour l'année 2017.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.63 OMHP – RÉVISION BUDGÉTAIRE # 3

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé le budget approuvé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget 2017 révisé a pour effet d'augmenter la quote-part de la municipalité de 40 \$ pour l'exercice financier 2017, soit une somme de 43 620 \$ au lieu de 43 580 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville entérine la révision budgétaire #3 de l'OMH de Pohénégamook ;

QUE l'engagement de crédits soit puisé au poste 02 520 00 970.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.64 PAIEMENT DÉCOMPTE NO.1 - STATION PP-3 / EXCAVATIONS BOURGOIN & DICKNER

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Bourgoin & Dickner a effectué une demande de paiement pour le décompte No.1 des travaux à la station PP-3 en date du 1^{er} mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics autorise le paiement de ce décompte représentant 80 % des travaux prévus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville verse à l'entreprise Excavations Bourgoin & Dickner le paiement du décompte progressif, soit une somme de 250 913.78 \$ incluant les taxes ;

QUE cette somme soit puisée, tel que prévue, à partir de la TECQ 2014-2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.65 SOUMISSIONS – ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de deux demandes de soumissions sur invitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu dans le délai prescrit, les deux soumissions suivantes :

- LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC. ❶
- LES ENTREPRISES BOURGET INC. ❷

± 70 m ³ Quantité max.	Type de produit Chlorure de Calcium liquide 35% ou équivalent	Prix litre ¢/litre avant taxes	Total avec taxes ¢/litre X 70000 litres
70 m ³ max. soit 70 000 litres	❶ Chlorure calcium 35%	0.3400	27 364.05 \$
	❷ Chlorure calcium AP35	0.3489	28 080.34 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville approuve les recommandations du directeur des Travaux publics et accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Aménagements Lamontagne inc., au prix de 0.3400 \$/l, plus les taxes applicables.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.66 SOUMISSIONS – BÉTON BITUMINEUX (ASPHALTE)

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission sur invitation ont été soumises par le directeur des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans le délai prescrit :

- ❶ BML Sintra inc. - division Cabano et St-Antonin ont les mêmes tarifs
- ❷ Entreprise Gervais Dubé Trois-Pistoles

ACHAT DE BÉTON BITUMINEUX / PRIX AVANT TAXES - ANNÉE 2018

TYPE D'ENROBÉS BITUMINEUX	USAGES SELON LA NORME 4202 M.T.Q. TRANSPORT QUÉBEC	DESCRIPTION	ÉPAISSEUR DE POSE RECOMMANDÉ	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE NON-LIVRÉ \$/T. M.
EC-5	COUCHE DE CORRECTION RAPIÉCAGE MANUEL	ENROBÉ DE CORRECTION POUR RAPIÉCAGE MANUEL TRÈS MANIABLE	10 À 30 MM	❶ 92.70 ❷ 95.46 AVANT TAXES
EC-10	COUCHE DE CORRECTION RAPIÉCAGE MANUEL	ENROBÉ DE CORRECTION POUR RAPIÉCAGE MANUEL TRÈS MANIABLE EN COUCHE DE 20-40 MM	20-40 MM	❶ 92.70 ❷ 95.46 AVANT TAXES
ESG-10	COUCHE DE SURFACE BONNE PERFORMANCE SUR TOUT TYPE DE ROUTE TEXTURE FINE	ENROBÉS SEMI-GRENUS	40 À 70 MM	❶ 92.70 ❷ 95.46 AVANT TAXES

EG-10	COUCHE DE SURFACE DES AUTOROUTES ET ZONES URBAINES TEXTURE GROSSIÈRE	ENROBÉS GRENUS	40 À 60 MM	① 92.70 ② 95.46 AVANT TAXES
ESG-14	COUCHE DE BASE OU UNIQUE	ENROBÉS SEMI-GRENUS MANIABLE	60 À 80 MM	① 92.70 ② 95.46 AVANT TAXES
Baril de liant bitumineux fluidisé. RC-30 (sans-équivalence) En 205 litres)	S.O	Liant (colle) bitumineux (RAPID CURING)	Épandage de 1@2 litres par m2	① 525.00 ② 669.60 AVANT TAXES

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de BML SINTRA INC pour la fourniture de béton bitumineux pour les travaux 2018 de la Ville de Pohénégamook.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.67 SOUMISSIONS – ENTRETIEN PRÉVENTIF ET RÉPARATION DES POMPES ET MOTEURS DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation a été expédié à deux entreprises concernant l'entretien préventif des pompes d'égout: Groupe Voyer Inc. et Allen Entrepreneur général Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre ;

CONSIDÉRANT l'analyse effectué par le directeur des Travaux publics avec des comparatifs de l'année 2017;

(LES PRIX SONT AVANT TAXES)

TAUX HORAIRE EN ATELIER À VOTRE PLACE D'AFFAIRE POUR RÉPARATION	TAUX HORAIRE RÉGULIER SUR CHANTIER	TAUX HORAIRE TEMPS DEMI SUR CHANTIER	TAUX DES FRAIS DE SUBSISTANCE JOURNALIER avec nuité * sans nuité **	TAUX DE VOTRE ESCOMPTE SUR LES PIÈCES & ACCESSOIRES %
70 \$ /h	82 \$ /H	123 \$ / H	165 \$ /Jour * 42 \$ /Jour **	0 à 15%
TARIF DE DÉPLACEMENT SUR LES LIEUX (DISTANCE ENTRE VOTRE LIEU D'AFFAIRE ET LE 1309 PRINCIPALE POHÉNÉGAMOOK	TARIFS FIXES CONSUMABLES /HEURE DE TRAVAIL	GARANTIE DES PIÈCES	GARANTIE SUR TRAVAUX	RAPPORT DIAGNOSTIC ET RÉPARATION AVANT RÉPARATION ET AVEC FACTURATION
GRATUIT	21 \$ /JOUR	12 MOIS	12 MOIS	GRATUITEMENT

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services du GROUPE VOYER INC. de Rimouski pour les services d'entretien et de réparation des pompes des systèmes d'aqueduc et égout.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.68 SOUMISSIONS – ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET RÉPARATION DE LUMINAIRES

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a transmis deux demandes de prix concernant les travaux sur des équipements électriques ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a analysé cette soumission selon les exigences de son service et les comparatifs de l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT les tarifs ci-dessous fournis par le soumissionnaire :

Description	
<p><u>TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ AVEC CAMION - NACELLE</u></p> <p><u>Travaux de nature électrique incluant les services du camion-nacelle devant être conforme pour les travaux en hauteur. L'électricien doit être certifié et autorisé pour la conduite d'un camion équipé d'une nacelle et suivre les règles de sécurité</u></p> <p>Tarif horaire incluant les frais du véhicule (camion- nacelle) et la main d'œuvre (1 électricien qualifié).</p>	<p>Taux horaire (sans taxes)</p> <p>92 \$ / h</p>
<p><u>RÉPARATION DE LUMINAIRES</u></p> <p>Prix forfaitaire pour la réparation d'un luminaire public incluant les frais camion-nacelle et la main d'œuvre (1) électricien qualifié. (un minimum de 3 luminaires pour chaque demande de la ville).</p> <p><u>Délai d'intervention</u> : situation non urgente (délai d'intervention de 10 jours ouvrables). (ex. : réparation de luminaires publics, estimation, réparation balastres, etc...) Les <u>pièces sont facturables</u> en sus et sont garanties selon le manufacturier de vos pièces.</p>	<p>Prix à l'unité/luminaire</p> <p>65 \$ / un</p>
<p><u>APPEL D'URGENCE HORS DES HEURES OUVRABLES</u></p> <p>Main d'œuvre (1) électricien qualifié seulement en surtemps</p> <p>Taux Régulier X 1.5</p> <p>Délai d'intervention pour situation d'urgence est d'une (1) heure (ex. : pompe, bris majeur)</p>	<p>Taux horaire</p> <p>135 \$ / h</p>
<p><u>TARIF HORAIRE SUR LES HEURES OUVRABLES</u></p> <p>Tarif horaire main d'œuvre (1) électricien qualifié</p>	<p>Taux horaire</p> <p>68 \$ / h</p>
<p>Garantie applicable sur la main d'œuvre et pièces (durée)</p>	<p>1 mois</p>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville accorde les travaux électriques, selon leur description ci-haut mentionnée à l'entreprise Raynald Asselin Inc.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.69 SOUMISSIONS – SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de soumissions ont été transmises sur invitation concernant la fourniture de sulfate ferrique à Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu qu'une soumission dans le délai prescrit ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services de produits chimiques Chemtrade Canada Ltée selon le tarif identifié à sa soumission conforme soit à 0,257 \$/ kg.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.70 SOUMISSION FAUCHAGE - TARIF HORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi d'une demande de prix auprès de deux compagnies concernant les travaux à réaliser en fauchage au cours de l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, dans le délai prescrit, une offre se détaillant comme suit : GARAGE DS JALBERT INC. : 65 \$/km de route (Inclus tous les frais de déplacement et de carburant) - Estimation de 55.8 km au total : soit 3 627 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'offre du Garage DS Jalbert Inc. au tarif de 65 \$ /heure + les taxes applicables pour les travaux de fauchage année 2018.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.71 SOUMISSIONS - LIGNE DE RUE

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a demandé des soumissions à trois entreprises pour le marquage et traçage de lignes de rue en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des offres ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient la soumission de l'entreprise « Marquage et traçage du Québec Inc » au tarif de 0.229 \$/mètre linéaire taxes incluses.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.72 SOUMISSIONS - ENTRETIEN MÉCANIQUE DES VÉHICULES MOTORISÉS

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres sur invitation concernant l'entretien mécanique des véhicules motorisés de la Ville ont été transmis à trois entreprises de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces trois entreprises ont déposé des offres ;

	ENTRETIEN MÉCANIQUE VÉHICULES LÉGERS	ENTRETIEN MÉCANIQUE VÉHICULES LOURDS	ENTRETIEN MÉCANIQUE VÉHICULES INCENDIE
MÉCANIQUE KD	38.95 \$/h	38.95 \$ /h	38.95 \$ /h
GARAGE SÉBASTIEN GAGNÉ	41.10 \$/h	Pas mandataire SAAQ	
GARAGE DS JALBERT	49.99 \$/h	53.95 \$ /h	53.95 \$ /h

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient les services du Garage Mécanique KD pour la mécanique générale des véhicules légers, des véhicules lourds et de ses véhicules incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.73 SOUMISSIONS - RÉCURAGE, VACUUM DES CANALISATIONS D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de soumissions sur invitation ont été expédiées concernant le récurage, vacuum des canalisations d'égouts sanitaires et pluviaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics a reçu deux offres conformes à l'intérieur des délais prescrits ;

CONSIDÉRANT la variation des prix fournis par ces deux fournisseurs selon les types de travaux à réaliser ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics qui devra tenir compte de ces tarifs selon les besoins de son service ;

- ❶ **Campor Environnement** (même propriétaire que Sani Lang à Cabano)
- ❷ **Water Vaccum & Blasting services (Edmundston)**

ÉQUIPEMENTS CHAUFFEUR-OPÉRATEUR INCLUS	SOUMIS	TARIF HORAIRE RÉGULIER	TARIF HORS DES HEURES RÉGULIÈRES TEMPS X 1.5	CHARGE MINIMALE À TAUX RÉGULIER	CHARGE MINIMALE HORS DES HEURES
CAMION-COMBINÉ Camion écureur 2000psi @80gpm@5800 CFM Camion écureur 2000psi @80gpm@5800 CFM Pour eau chaude	❶	186 \$	208 \$	372 \$	S/O
	❷	130 \$	NIL	4hrs (520 \$)	4hrs (520 \$)
	❷	140 \$	NIL	4hrs (520 \$)	4hrs (520 \$)
Camion-vaccum seulement 3800 CFM	❶	138 \$	160 \$	276 \$	S/O

Camion pression Écureur seulement	①	135 \$	157 \$	270 \$	S/O
Surcharge carburant	①	15.34%			
Surcharge carburant	②	4%			
Nettoyage de station de pompage avec manœuvre & équipements complets en espaces clos	①	équipements 145\$/j Détecteur gaz;45\$/j	équipements 145\$/j Détecteur gaz;45\$/j	S/O	S/O
	②	70\$/h surveillant Supplément 150\$/jr équipements et 48\$/h pour supervision	105\$/h surveillant Supplément 150\$/jr équipements et 48\$/h pour supervision		
Inspection caméra sans rapport Vérification instantanée	①	185 \$	240 \$	S/O	S/O
	②	185 \$	185 \$		
Coupe racine	①	30 \$	30 \$	S/O	S/O
	②	inclus	inclus		
Frais 2 e opérateur	①	44 \$	66 \$		
	②	38 \$	38 \$		

ÉQUIPEMENTS CHAUFFEUR-OPÉRATEUR INCLUS		FRAIS AU MÈTRE LINÉAIRE \$/ M
Camion-combiné 2 opérateurs	① ②	3,75 \$ / ml Inclus
Inspection caméra CCTV PACP-MACP	① ②	3,75 \$ / ml Pension non incluse (275 \$ / chacun) 5,50 \$ / mètre
Coupe racine	① ②	Extra de 30 \$ / h au tarif du Camion-combiné inclus

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville retient l'offre de l'entreprise qui offre les services au moindre coût selon le tableau présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.74 DEMANDE DE PRIX - LOCATION DE MACHINERIE / MATÉRIAUX GRANULAIRES ET PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a procédé à l'envoi de six (6) demandes de soumissions concernant la machinerie de construction et le granulat pour des prix annuels et selon les besoins ;

CONSIDÉRANT QUE des propositions ont été déposées conformément et dans le délai prescrit aux appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du fournisseur se fera selon la discrétion du directeur des Travaux publics selon la capacité, la disponibilité, la productivité et l'ensemble des conditions des chantiers en ayant soin d'obtenir le meilleur prix tout en ayant la productivité comme priorité ainsi que les effectifs et la qualité du produit ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit avoir le personnel possédant les habiletés de conduire les véhicules dans chaque catégorie ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'analyse des matériaux granulaires, il faut se référer aux prix dans chaque catégorie dans le tableau à cet effet. Le fournisseur choisi sera celui qui aura la disponibilité du produit et la capacité d'approvisionnement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste des prix déposés par les compagnies et qu'il accorde les contrats 2018, selon les exigences à déterminer par le directeur des Travaux Publics.

LISTE DE PRIX AVANT TAXES – MACHINERIE DE CONSTRUCTION ET GRANULATS

Équipements	Entrepreneurs plus bas soumissionnaire / modèle machinerie
Pelle hydraulique 1302 (0.1m ³) 1303 (0.2m ³) 1306 (0.5m ³) 1308(0.6 m ³) 1313 (1 m ³) 1315 (1.2 m ³)	Morin 58 \$/h CAT 303 5D 2011 Sozio 65 \$/h JOHN DEERE 50 D 2010 Dumont 65 \$/h U55 KUBOTA 2011 Morin 75 \$/h CASE CX 145 2015 Morin 69 \$/h JD 200 Morin 124 \$/h JD240DLC 2008
Seul soumissionnaire offrant le marteau hydraulique et la plaque vibrante Marteau 100 kg-m Morin 35 \$/h CAT H55DS, 2012 300 kg-m Morin 50 \$/h GH6 - Jean Rock Roy : 65 \$/h 425 kg-m Morin 75 \$/h NPK GH9 ,2012 700 kg-m Plaque vibrante (compaction) 175 kg-m 300 kg-m 425 kg-m Morin 0 \$/h POSE SUR LA 1313 (1 M ³), JD200DL ou JD 225 700 kg-	

Chargeuse sur pneu 0720 (1.5 @ 1.7 m ³) 0725(1.9 @ 2.6 m ³) 0735 (2.7 @ 3.3 m ³) 0708	Sozio, Dumont @ 65 \$/h Morin 69 \$/h JD624H 2000 Morin 115 \$/h JD644H 1998 (BALANCE) Morin 60 \$/h VOLVO L303 B 2008
Bouteur sur chenille 0406 (50 Kw) 0414 (105 Kw) 0423 (175 Kw) 0430 (225 Kw) 0435 (260Kw)	Morin 55 \$/h JD450G 1988 Morin 99 \$/h JD750J 2007 Sozio 140 \$/h Inter TD20G 1994 Sozio 165 \$/h Inter TD25E 1979 : Inter TD25G 1989
Niveleuse 0280 (185 KW) 0270 (140 KW)	Morin : 59 \$/hr : 740A 1992
Camion benne 8 tonnes 16 tonnes 20 tonnes 26 tonnes	Dumont 65 \$/h seul 6 roues Morin 54 \$/h Morin 72 \$/h Morin 74 \$/h
Pelle hydraulique avec broyeuse, débroussailluse 1306 (0.5 m3) 1313 (1 m ³) 1315 (1,2 m ³)	Sozio 130 \$/h JD 135C 2006 Sozio 155 \$/h HITACHI ZX200 2007 Sozio 175 \$/h JD 250GLC 2013
Plaque vibrante 100@160 kg 180@240 kg 250@500 kg 600@900 kg	Dumont 35 \$/j Morin 75 \$/j Morin 95 \$/j

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.75 PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF - SAAQ

CONSIDÉRANT notre adhésion au programme d'entretien préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec depuis 2007, No. de référence 111101 ;

CONSIDÉRANT la mise à jour nécessaire de notre dossier 13786322 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Jérôme Morin, mécanicien attesté depuis 2012 auprès de la SAAQ et à l'emploi du garage Mécanique KD à Ville de Pohénégamook, soit autorisé, par la présente, à signer pour et au nom de la compagnie, tous les documents relatifs au programme d'entretien préventif (PEP) requis par la Société de l'Assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.76 ADOPTION PROCÉDURE ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS D'ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a présenté au Conseil un document intitulé « Procédure sur l'entretien des égouts sanitaires et pluviaux » à Ville de Pohénégamook ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce guide de procédure est d'harmoniser les pratiques du service et éviter les ambiguïtés en terme de responsabilités de la Ville et des propriétaires/contribuables concernés ;

CONSIDÉRANT QUE ce guide de procédure permet aussi au Service des Travaux publics de procéder de manière cohérente et équitable à chaque intervention ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le guide de procédure sur l'entretien des égouts sanitaires et pluviaux à Ville de Pohénégamook soit adopté tel que présenté et mis en application avec son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.77 APPELS D'OFFRES SUR SEAO :

A) FOURNITURE DE COMPTEURS / B) INSTALLATION DE COMPTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook doit assurer la gestion de l'eau sur son territoire afin d'atteindre l'objectif de réduction de 20% de la quantité d'eau distribuée du volume total produit annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure s'inscrit dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook doit procéder à l'installation d'environ 90 compteurs en 2018 dans les immeubles non résidentiels et 60 dans les immeubles résidentiels pour fin d'échantillonnage ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Philippe Marin, directeur des Travaux publics, soit autorisé à effectuer les appels d'offres pour : A) la fourniture de compteurs et, B) l'installation de compteurs par le biais du Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.78 INCITATIFS FISCAUX - VOLET 1 - LES FONDATIONS LUC PELLETIER INC.

CONSIDÉRANT QUE Les Fondations Luc Pelletier ont présenté un formulaire de demande financière dans le cadre du programme d'incitatifs fiscaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'analyse de leur demande financière - Volet 1 Incitatifs à l'entreprise privée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville autorise un premier versement (1 de 5) d'aide financière correspondant à 1 528.67 \$ pour 2017 ;

QUE la Ville autorise quatre (4) autres versements à raison d'une fois l'an, pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 ;

QUE le montant d'aide financière pour les années 2018 à 2021 soit calculé selon le taux de taxe en vigueur de l'année en cours ;

QUE cet engagement de crédit est puisé au poste budgétaire 02 621 98 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.79 INCITATIFS FISCAUX - VOLET 3 - ALIMENTATION J.P. LABONTÉ ET FILS INC.

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'entreprise « Alimentation J.P. Labonté et fils Inc. » dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en valeur des commerces et services ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise s'est conformée aux exigences du programme ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la demande déposée par l'entreprise « Alimentation J.P. Labonté et Fils Inc. et lui verse une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du Volet 3 du Programme de mise en valeur des commerces et services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.80 APPUI PROJET RÉGIONAL - SAUVETAGE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines et matérielles en sauvetage aquatique sur le territoire de la MRC de Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche initiée par la Ville de Dégelis permettrait de définir une stratégie régionale afin d'optimiser les ressources disponibles et assurer la pérennité et la sécurité dans les installations aquatiques des municipalités concernées par la situation ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la collaboration de notre Service municipal des Loisirs à ce dossier régional ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appui la Ville de Dégelis au nom des municipalités du Témiscouata, dans sa démarche d'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires, Volet régional ;

QUE la Ville de Pohénégamook s'engage à contribuer à la Phase 1 du projet pour un montant de 165 \$ au poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.81 SIGNATAIRES - PROJET D'ACTE DE MODIFICATION DE LA CESSION EN EMPHYTHÉOSE

CONSIDÉRANT la cession en emphytéose en lien avec le bâtiment polyvalent à la plage municipale de Pohénégamook signée le 16 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT les modifications à apporter à l'article 13,2 et l'ajout de l'article 13,4 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a procédé à l'examen du projet d'acte de cession en emphytéose préparé par l'étude Côté Ouellet Thivierge ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal entérine l'acte de cession en emphytéose relatif au bâtiment polyvalent de la plage avec la Corporation touristique Tête-du-Lac Inc. ;

QUE Madame Louise Labonté, mairesse et Madame Marie-Claude Pinet, directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Pohénégamook, l'acte de cession en emphytéose avec la Corporation touristique Tête-du-Lac Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2018.03.82 APPUI CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE – PROGRAMME « AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac à l'intention de procéder à l'acquisition d'un camion échelle afin d'assurer la sécurité des citoyens en améliorant les interventions des Services incendie sur le territoire du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » parrainé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) vise, entre autres, à soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en offrant la possibilité de financer à 50% les coûts de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a effectué une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata appuie la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie de Témiscouata-sur-le-Lac a communiqué avec la très grande majorité de ses pairs dans chacune des municipalités pour obtenir et identifier leurs besoins de couverture concernant la nécessité d'un tel équipement pour optimiser leur couverture de risques en protection incendie (voir liste en annexe) ;

CONSIDÉRANT QU'advenant un sinistre majeur requérant obligatoirement les services d'un camion échelle, seuls les Services incendie de Rivière-du-Loup et d'Edmundston en sont équipés (à titre indicatif, ces services incendie sont situés à 70 km et 50 km de Témiscouata-sur-le-Lac), ce qui n'est plus un service d'urgence de proximité et met grandement en péril la vie des gens et la survie de nos entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac et les municipalités du Témiscouata ne veulent pas revivre des événements similaires qu'a pu engendrer l'incendie des Viandes Du Breton en 2002 par la perte de 425 emplois au Témiscouata, affectant ainsi toutes les municipalités par le départ de bon nombre de leurs résidants et sans compter les conséquences désastreuses sur l'équilibre social et économique ;

CONSIDÉRANT QUE la dotation d'un tel équipement procurera de la sécurité et de la quiétude à tous les citoyens, aux propriétaires d'entreprises et aux organisations communautaires et publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Témiscouata pourront requérir les services d'un tel équipement selon la manière usuelle d'utilisateur/payeur dans le cadre d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac déposera une demande formelle d'accompagnement financier auprès de la MRC de Témiscouata dans des fonds dédiés à appuyer la dotation de tel service au bénéfice de leur population, équipements municipaux et entreprises ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie le projet d'acquisition d'un camion échelle présenté par la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre de la programmation : « Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

DÉPÔT DES RAPPORTS DES ÉLUS(ES) : Louise Labonté, Denis Ouellet, Raymond Gagné, Guylaine Cyr.

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 21 H 05 À 21 H 15.

2018.03.83 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 20 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Jalbert, greffière par intérim
